

AVENANT 1 AU REGLEMENT DE LA COURSE

TAHITI NUI VA'A 2022 -2

Après concertation du Comité Organisateur de la Tahiti Nui Va'a et de la Commission Technique, le programme de la course pour la 2ème et 3ème journée, les prix et récompenses et les articles : 2, 9, 13 et 36 du règlement de la course sont modifiés comme suit :

Article 2 : CATEGORIES-ETAPES-DISTANCES-DEPARTS

La course de Tahiti Nui Va'a 2022 « new concept » est ouverte aux 9 catégories détaillées ci-après :

- Cadets Garçons ;
- Juniors Garçons ;
- Juniors filles ;
- Séniors Hommes ;
- Séniors Femmes ;
- Vétérans Hommes ;
- Vétérans Hommes 50 ans ;
- Mixtes ;
- Entreprises

Les rameurs(ses) locaux sont obligatoirement titulaires de la licence FTV de l'année de la course et les rameurs(ses) étrangers, affiliés à la F.I.V.

Elle comporte 3 étapes soit un parcours de 95 km à effectuer en 3 journées.

- **1^{er} étape : Parcours V1 Marathon – 23 Km :**
Faa'a – Passe de Papeete – Passe de Taapuna – Faa'a

La 1^{ère} étape est ouverte exclusivement aux V1 mais un seul rameur pourra représenter son équipage inscrit dans sa catégorie respective.

Ex : Si un club inscrit 2 équipages juniors (équipe A & B) le club pourra présenter 2 V1 sur la ligne de départ.

- **2^{ème} étape : Parcours V6 Marathon – 23 Km :**
Faa'a – Passe de Papeete – Passe de Taapuna – Faa'a

La 2^{ème} étape est ouverte aux V6 de toutes les catégories. Ce parcours sera sans changement.

3^{ème} étape : Parcours V6 Marathon – 49 Km (avec changement réglementé Cf. article 13).

- *Faa'a – Passe de Papeete – Mahina - Passe de Taapuna – Faa'a*

La 3^{ème} étape est ouverte aux V6 de toutes catégories.

Recommandation pour la 3^{ème} étape - sortie de la passe de Papeete :

- **1^{er} départ 07h30 : Cadets, Juniors, femmes, Mixtes : Top changement à 40 minutes après le départ et UNIQUEMENT quand les pirogues seront dans la zone de changement réglementé ;**
- **2^{ème} départ 08h30 : Séniors Hommes, Vétérans 40 ans et 50 ans et Entreprise : Top changement à 30 minutes après le départ et UNIQUEMENT quand les pirogues seront dans la zone de changement réglementé ;**

Le changement doit se faire OBLIGATOIREMENT à l'extérieur de la passe de Papeete après la fin de la Zone dangereuse signalée par un bateau balise et après que le Directeur de course autorise le changement par Radio VHF et signal visuel. A cet effet, trois fusées à mains seront allumées : 1 à l'avant, 1 au milieu et 1 à l'arrière. (Dans la zone de changement)

La course Tahiti Nui Va'a 2 débute le 26 mai 2022 et se termine le 28 mai 2022. Le COTNV, en collaboration avec la FTV, pourra décider souverainement de modifier les étapes et les distances de la course sans qu'aucun recours possible ne puisse être entamé.

Sortie Passe de Papeete 3ème étape

1^{er} départ : Cadets, Juniors, femmes, Mixtes :
Top changement à **40 minutes** après le départ et **UNIQUEMENT** quand les pirogues seront dans la zone de changement réglementé ;

2^{ème} départ : Séniors Hommes, Vétérans 40 ans et 50 ans et Entreprise :
Top changement à **30 minutes** après le départ et **UNIQUEMENT** quand les pirogues seront dans la zone de changement réglementé ;



**Il est demandé à tous les participants de respecter les horaires de course
(ANNEXE 1 : Programme)**

Déroulement du départ

	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE
* Heure H (départ) – 30 mn	Drapeau rouge levé	3 coups sonores brefs
* Heure H (départ) – 15 mn	Drapeau rouge baissé	
	Drapeau jaune levé	2 coups sonores brefs
* Heure H (départ)	Drapeau jaune baissé	
	Drapeau vert levé	1 coup sonore long

Les signaux visuels priment sur les signaux sonores. En cas d'annulation du départ par le Directeur de course, le pavillon à damier noir et blanc « I » sera levé.

Dès que le pavillon « I » est baissé, le pavillon jaune est levé signalant que la procédure raccourcie est enclenchée (15 mn).

A chaque départ et arrivée d'étape, il est demandé à tous les équipages de contourner obligatoirement les bouées posées par les officiels de course et de respecter ces consignes.

L'équipage ayant commis une infraction constatée lors d'une étape sera sanctionné d'une pénalité en temps.
(Cf. Annexe 2 – art. 2 – infraction2-1)

Pour lever la pénalité, l'équipage devra faire un demi-tour et recouper la ligne de départ.

Article 9 : LE PRET DES RAMEURS

C'est l'acte par lequel le Président d'un club autorise un ou plusieurs rameurs à participer au sein de l'équipage d'un autre club.

Les rameurs(ses) prêtés(es) vis-à-vis retrouvent leur club d'origine aussitôt la course terminée, sans autre formalité. L'acte de prêt occasionnel sera notifié sur un imprimé d'accord mutuel délivré par le Comité Organisateur de la course.

Le prêt des rameurs(ses) est admis et ne devra pas dépasser de **(03) prêts** par équipage toutes catégories.

Pour la catégorie Séniors Femmes est admis **(03) prêts** et **(01) prêt** de mobilité. A savoir que le prêt de mobilité est lorsqu'un club ne participe pas à la course, la rameuse « prêtée » qui ramera à la course est considérée comme NON PRETEE.

Le renfort d'un équipage local par **(03) rameurs(ses) étranger(s)** est autorisé.

Les équipages étrangers peuvent être renforcés par **(03) prêts de rameurs locaux maximum**, y compris le barreur.

ARTICLE 13 : LE CHANGEMENT

A. Durant la 3^{ème} étape

Le changement doit se faire obligatoirement à l'extérieur de la passe de Papeete après la fin de la Zone dangereuse signalée par un bateau balise et après que le Directeur de course autorise le changement par Radio VHF et signal visuel. A cet effet, trois fusées à mains seront allumées : 1 à l'avant, 1 au milieu et 1 à l'arrière. (Dans la zone de changement)

Les changements ne sont autorisés que si (le/ou) les rameurs(ses) figurent bien sur l'imprimé des engagements nominatifs définitifs.

Les rameurs(ses) inscrits(tes) dans l'étape du jour porteront un bracelet de couleur de l'étape délivré par le COTNV.

Aucun rameur(se) ne sera autorisé(e) à monter sur une pirogue sans bracelet.

Pour toute infraction, se conformer au tableau des pénalités en annexe du présent règlement.

(Cf. Annexe 2 -art.13 – infraction 2-1 / infraction 2-2)

B. Avant la période autorisée :

Seul le rameur défaillant est autorisé à rejoindre son bateau suiveur pour recevoir des soins et réintégrer l'équipage. Il ne peut en aucun cas être remplacé.

C. Balisage des Zones Dangereuses :

Les zones dangereuses identifiées sont : la sortie de passe de Papeete, contournement du Toa Mahina & l'entrée de la passe de Taapuna.

- **Début de la zone : Bateau balise : Poti Marara : pavillon rouge + Radio VHF**

- **Fin de la zone : Bateau balise : Poti Marara : pavillon vert + Radio VHF**

ARTICLE 36 : DOCUMENTATIONS OBLIGATOIRES

- Autorisation parentale ;
- Certificat de décharge ;
- Fiche accord mutuel prêt des rameurs ;
- Fiche consignes aux commissaires de course ;
- Fiche de pénalité numéraire
- Fiche de réclamation ;
- Fiche d'observation du commissaire ;
- Fiche engagement nominative ;
- Fiche engagement de principe ;

DISPOSITION IMPORTANTE

Le COTNV et la FTV encouragent la pratique du « Sport propre » et appellent l'ensemble des acteurs du VA'A à s'impliquer davantage pour combattre toute forme de prise de produits illicites.

Le COTNV se réserve le droit de procéder à la mise en place de tests inopinés « anti-stupéfiant ». Les tests seront effectués sous l'autorité d'un médecin assisté de la Présidente de la Commission Médicale de la FTV. Les dispositions et l'organisation concernant les tests sont indiquées dans l'**annexe 6** du règlement de la course.

Les tests se feront lors de la **2^{ème} étape soit le Vendredi 27 mai 2022**. Les équipes concernées par ces tests seront les quatre premières équipes seniors hommes. Pour les vétérans 40 ans et vétérans 50 ans, le test sera aléatoire au choix du Comité Technique.

Dans le cas où un rameur est testé « POSITIF » à l'une des substances prohibées, le rameur ne pourra pas participer à la prochaine étape de la course et l'équipage sera relégué à la dernière place du classement final.

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA COURSE

Modification :

2^{ème} journée

Course V6 marathon

Vendredi 27 mai 2022

FAAA>PAPEETE>PASSE TAAPUNA>FAA'A – 23Km

06H00 : Convocation des rameurs sur site VAITUPA

06H30 : Prière de Bénédiction de la 2^{ème} journée

07H00 : Alignement des pirogues sur la ligne de départ

Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes

07H30 : Départ > Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes

08h00 : Alignement des pirogues sur la ligne de départ

Séniors Hommes – Vétérans Hommes – Vétérans 50 ans – Entreprise

08h30 : Départ > Séniors Hommes – Vétérans Hommes – Vétérans 50 ans – Entreprises

ARRIVEE A FAA'A VAITUPA – DEVANT LE FARE VA'A EDT VA'A

11H00 : Arrivée prévue pour les premières pirogues.

Accueil des Officiels et des rameurs, au fur et à mesure de leur arrivée. Résultats définitifs.

Pas de service repas.

13H30 : Validation des équipages auprès du COTNV et FTV pour la 3^{ème} journée

- Réunion d'information sous le chapiteau EDT VA'A
- Compte-rendu de l'étape – Consignes.

***Dernières recommandations pour la 3^{ème} journée du samedi 28 mai 2022 – Course V6 à changement (49km) Faa'a-Mahina-Passe de Taapuna – Faa'a**

(Dispersion)

3^{ème} journée

Course V6 à changement

Samedi 28 mai 2022

FAAA>MAHINA>PASSE TAAPUNA>FAA'A – 49 Km

06H00 : Convocation des rameurs sur site VAITUPA

06H30 : Prière de Bénédiction de la 2^{ème} journée

07H00 : Alignement des pirogues sur la ligne de départ

Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes

07H30 : Départ > Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes

08h00 : Alignement des pirogues sur la ligne de départ

Séniors Hommes – Vétérans Hommes – Vétérans 50 ans – Entreprise

08h30 : Départ > Séniors Hommes – Vétérans Hommes – Vétérans 50 ans – Entreprises

ARRIVEE A FAA'A VAITUPA – DEVANT LE FARE VA'A EDT VA'A

11H00 : Arrivée prévue pour les premières pirogues.

Accueil des Officiels et des rameurs, au fur et à mesure de leur arrivée. Résultats définitifs.

Pas de service repas.

14H00 :

- **Cérémonie de remise des prix JOURNALIER par les représentants/partenaires aux équipages :**
Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes- Séniors Hommes – Vétérans Hommes Vétérans 50 ans – Entreprises
- **Cérémonie de remise des prix CLASSEMENT GENERAL par les représentants/partenaires aux équipages :**
Cadets garçons – Juniors Garçons – Juniors filles - Séniors femmes – Mixtes- Séniors Hommes – Vétérans Hommes Vétérans 50 ans – Entreprises
- **Remise des Tee-shirts aux vainqueurs de la TAHITI NUI VAA 2022-2**
- **Trophée au vainqueur de la TAHITI NUI VAA 2022-2**

17h00 : Clôture de la Tahiti Nui Va'a 2022-2

ANNEXE 3 : PRIX ET RECOMPENSES (modifié)

ANNEXE 6 : REGLEMENT DES TESTS PREVENTIF (Rajouté)

PUURAI, le

Le Président du COTNV,

Le Président de la FTV,

Jean-Pierre BARFF

Rodolphe APUARII

**ANNEXE 3 :
PRIX & RECOMPENSES**

Classement Général

Classement Prix	Cadets	Juniors Garçons	Juniors Filles	Séniors Hommes	Séniors Femmes	Vétérans Hommes	Vétérans Hommes 50 ans	Mixtes	Entreprise	Total des Prix
1^{er} Prix	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	235.000 xpf	3.510.000 xpf
2^{ème} Prix	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	90.000 xpf	
3^{ème} Prix	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	65.000 xpf	

Nouveauté : Classement par Journée

Classement Prix	Cadets	Juniors Garçons	Juniors Filles	Séniors Hommes	Séniors Femmes	Vétérans Hommes	Vétérans Hommes 50 ans	Mixtes	Entreprise	Total des Prix
1^{er} Journée	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	5.000 xpf	360.000 xpf
2^{ème} Journée	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	10.000 xpf	
3^{ème} Journée	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	25.000 xpf	

Tous les prix seront remis lors de la cérémonie prévue le 28 mai 2022 à partir de 13h30.

ANNEXE 6 REGLEMENT DES TESTS PREVENTIFS

1. REGLEMENT

Dans le cadre de la préparation de la course « **TAHITI NUI VA'A 2** » qui se déroulera du 26 au 28 mai 2022, le Comité Organisateur Tahiti Nui Va'a met en place des tests anti-drogue afin de participer à la lutte contre les drogues.

- ✓ L'athlète mineur doit obligatoirement fournir une autorisation de prélèvement d'un échantillon d'urine signée par son représentant légal pour pouvoir réaliser le dépistage des drogues.
- ✓ L'athlète qui signe l'inscription à la course est soumis aux tests anti-drogue.
- ✓ L'athlète qui participe à cette course doit obligatoirement s'y soumettre sous peine d'éviction directe.
- ✓ L'athlète qui est qualifié lors de ces sélectives pourra être testé à tout moment par le comité organisateur.

Il s'agit de test anti-drogue et non pas de contrôle officiel antidopage. Pour de plus amples renseignements, le bureau de l'antidopage se tient à votre disposition pour vous expliquer le déroulement d'un contrôle officiel. (40.501.862)

2. DEROULEMENT

Le test utilisé est le **5 prescriptions drugs : Morphine, Amphétamines, THC, Cocaïne, MDMA.**

Si un sportif refuse de se soumettre au test préventif, il sera sanctionné.

Si le test de recherche de stupéfiants est positif à un ou plusieurs réactifs, le sportif sera sanctionné de rétrogradation ou d'exclusion.

Les membres de la Commission Technique décideront des sanctions : du retrait du groupe, de la mise à l'épreuve ou de toute autre sanction.

Le médecin transmettra la liste des joueurs testés en indiquant tous les résultats obtenus. Il pourra demander un deuxième test en cas d'invalidité du premier.

3. OBLIGATIONS DU SPORTIF

Le sportif désigné devra :

- ✓ Se soumettre au test dès qu'il est notifié sauf en cas de nécessité médicale.
- ✓ Se présenter une pièce d'identité ou sa licence avec photo.
- ✓ Remplir une fiche individuelle d'informations sur son état de santé.
- ✓ Indiquer s'il a des traitements médicaux en cours et le cas échéant produire les ordonnances
- ✓ Être accompagnés aux toilettes pour la production d'urine qui doit se réaliser en présence du médecin (ou un paramédical désigné par le médecin) du même sexe que le sportif et il doit conserver sur lui son urine jusqu'au poste où sera réalisé le test ;

En cas de refus de se soumettre au test, le sportif sera considéré et déclaré positif. La sanction sera appliquée selon le règlement de la compétition.

4. DROIT DU SPORTIF

Le sportif peut demander :

- ✓ L'assistance d'un tiers (coach, parent, interprète, etc., ...)
- ✓ Au médecin ou son représentant des informations sur le test réalisé.

5. RESULTATS

Le médecin fournira au bureau la liste signée des résultats de tous les tests réalisés. Le médecin via le comité organisateur notifiera le sportif du résultat positif de son test, par tout moyen disponible ainsi que le coach et le président du club.

Le comité organisateur devra tenir pour confidentiel toutes les informations mentionnées sur le formulaire signé par le sportif.

TEST N°.....

A Papeete le,

TEST PREVENTIF - DEPISTAGE DES STUPEFIANTS

TYPE DE TEST et de prélèvement réalisé(s)		Urinaire <input checked="" type="checkbox"/>	En compétition : <input checked="" type="checkbox"/>	Hors compétition : <input type="checkbox"/>
Test réalisé à la demande du COMITE ORGANISATEUR « TAHITI NUI VA'A »				
Date :		Heure :	Lieu :	
Présence d'escorte	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>		Non : <input type="checkbox"/>	
NOM		PRENOM		
DATE DE NAISSANCE	SEXE <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	PIECE D'IDENTITE	NATIONALITE : FRANCAISE	
ADRESSE			TELEPHONE	
METHODE DE TEST	5 prescriptions drugs			
LOT	N°.....		Date.....	
PRESCRIPTIONS MEDICALES				

AUTORISATION PARENTALE POUR SPORTIF MINEUR

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de, né(e) le, autorise que soit effectué les prélèvements d'urine, à l'occasion de tests de dépistage des stupéfiants mis en place dans le cadre de la course « **TAHITI NUI VA'A** »

RESULTATS	MARIJUANA	COCAINE	OPIATES	METHAMPHETAMINE	ECSTASY	AMPHETAMINES	PHENCYCLIDINE
	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -	<input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> -
<input type="checkbox"/> TOUT NEGATIF							

Signatures

Le Médecin	Le Préleveur	L'athlète

RESULTATS/DROGUE	DEFINITION DE LA SUBSTANCE
METHAMPHETAMINE	La méthamphétamine est une drogue composée d'éphédrine et de pseudoéphédrine, des substances que l'on trouve dans certains médicaments contre le rhume ou dans les comprimés présentés ou vendus comme du speed ou de l'ecstasy.
AMPHETAMINES	L'amphétamine est une substance sympathicomimétique aux effets anorexigènes et psychoanaleptiques.
THC	CANABIS – CHANVRE, etc...
COCAINE	La cocaïne est un alcaloïde extrait de la coca. Puissant stimulant du système nerveux central, elle est aussi un vasoconstricteur périphérique.
OPIATES	L'héroïne, la codéine, la méthadone et la buprénorphine haut dosage sont, des opioïdes.